

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Mardi 25 mai 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 20 heures

**Le Conseil Municipal de la commune de  
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à  
la Mairie, sous la présidence de  
M. COT Jean-Pierre, Maire

**Présents** : MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

**Absents ayant donné une procuration** : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Eric DAUBRIAC à *Pierre GUICHERD*, Vanessa BUSQUET à *Jean-Pierre COT*.

**Absents** : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES.

**Secrétaire de séance** : Stéphane BOUCHARD.

**Délibération n°2024-43**

**Présentation du cahier des charges - étude urbaine, architecturale et paysagère.**

Monsieur Pimounet présente à l'assemblée le cahier des charges suite à l'étude urbaine, architecturale et paysagère réalisée par le CAUE du Gers et le chargé de mission petite ville de demain, pour la commune de Lombez. Il ressort de cette étude les éléments suivants en jour en matière d'aménagement urbain pour la commune :

1. **Requalification des rues du centre-bourg ;**
2. **Entrée EST de la ville et devenir de la Gendarmerie ;**
3. **Devenir du secteur de la crèche, de l'école, du city-stade et du futur gymnase ;**
4. **Ancienne ferme de la Ramondère et les abords de la Salle des Fêtes ;**
5. **Hiérarchiser et finaliser les projets de connexion mode doux ;**
6. **Entrée Ouest - Dent creuse des Castors ;**

Ainsi, l'étude devra permettre :

- **D'arrêter une stratégie d'aménagement d'ensemble ;**
- **D'affiner les réflexions sur les principaux secteurs stratégiques et détailler les principaux projets d'aménagement ;**
- **De disposer d'un véritable programmation pluriannuel des projets prioritaires.**
- **De proposer des pistes d'aménagement ou d'actions complémentaires à mener afin de dynamiser et améliorer la qualité du cadre de vie de Lombez**

**Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :**

**A l'unanimité,**

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'acter** le principe et les fondements de cette étude ;
- **décide d'autoriser** le Maire à lancer le marché ayant pour objet la réalisation d'une étude urbaine et d'un plan guide pour l'aménagement, le développement et la mise en valeur du bourg de Lombez.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

**Le Maire, Jean-Pierre COT**

